

Fiche de données de sécurité (FDS) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'émission : 20-août-2017 Date de révision : 10-oct.-2024

Version 2

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Produit n°** 14282  
**Nom du produit** SimpleChIP® Enzymatic Cell Lysis Buffers A & B  
**Kit Component** 7006: Buffer A (4X)  
7007: Buffer B (4X)

### Composants dangereux 7006: Buffer A (4X)

#### Contient

Nom chimique	Numéro d'index	N° CAS
Octylphenol ethoxylates (0 - 10%)	Not Listed	9036-19-5
Azoture de sodium (0 - 10%)	011-004-00-7	26628-22-8

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Utilisation en recherche uniquement. Ne pas utiliser en diagnostic.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur (Applicable uniquement dans l'UE)	Fabricant
Cell Signaling Technology Europe B.V. Dellaertweg 9b 2316 WZ Leiden The Netherlands TEL: +31 (0)71 7200 200 FAX: +31 (0)71 891 0019	Cell Signaling Technology, Inc. 3 Trask Lane Danvers, MA 01923 United States TEL: +1 978 867 2300 FAX: +1 978 867 2400
<b>Website</b>	www.cellsignal.com
<b>Adresse e-mail</b>	info@cellsignal.eu

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**CHEMTREC** 24 hours a day, 7 days a week, 365 days a year  
+1 703 527 3887 (INTERNATIONAL) +1 800 424 9300 (NORTH AMERICA)

**Europe** 112

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n ° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 3 - (H412)

**2.2. Éléments d'étiquetage**



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Declaración (s) de Precaución**

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

**2.3. Autres dangers**

Provoque une légère irritation cutanée. Toxique pour les organismes aquatiques.

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées dans cet article, voir la section 16

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Composant de Kit**

**7006: Buffer A (4X)**

DANGER: Provoque des lésions oculaires graves. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	N° CAS	% massique	N° CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
Octylphenol ethoxylates	9036-19-5	1-5	-	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	aucune donnée disponible
Azoture de sodium	26628-22-8	<0.1	247-852-1	Acute Tox. 2 (H300) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) (EUH032)	aucune donnée disponible

**Composant de Kit**

**7007: Buffer B (4X)**

Nom chimique	N° CAS	% massique	N° CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement
--------------	--------	------------	-------	---------------------------------	-------------------------

					REACH
Azoture de sodium	26628-22-8	<0.1	247-852-1	Acute Tox. 2 (H300) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) (EUH032)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées dans cet article, voir la section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir une attention médicale.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Notes au médecin** Traiter les symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant
<b>Moyens d'extinction déconseillés</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.  
**Méthodes de nettoyage** Recouvrir tout déversement de liquide par du sable, de la terre et autres matières absorbantes non combustibles. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'informations.

**SECTION 7 : Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Porter un équipement de protection individuel. Éviter les projections et les fuites de produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation comme réactif de laboratoire.

**SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition professionnelle					
Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Azoture de sodium	TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup> S*	STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup> P*	TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup> S*	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> Ceiling / Peak: 0.4 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Azoture de sodium	TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup> Pelle*	TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 0.29 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 0.11 ppm C(A4) P*	Huid* STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup> iho*	TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup> H*
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande

## 14282 SimpleChIP® Enzymatic Cell Lysis Buffers A & B

Azoture de sodium	H* STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.2 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.4 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup> Skin
-------------------	---	---	---	---	---

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Douches, rince-oeils et systèmes de ventilation

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale.

##### Protection de la peau

Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

##### Protection des mains

Gants imperméables.

##### Autres

Porter un vêtement de protection approprié

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Des informations sur les propriétés chimiques physiques connues de chaque composant dans le kit sont données ci-dessous. Si elle n'est pas incluse, les informations ne sont pas disponibles ou ne sont pas applicables. Reportez-vous au composant SDS du kit individuel pour plus d'informations.

#### Kit Component

État physique

Aspect

Couleur

pH

#### 7006: Buffer A (4X)

Liquide

Transparent

Incolore

7.5 (20 °C)

#### Kit Component

État physique

Aspect

Couleur

pH

#### 7007: Buffer B (4X)

Liquide

Transparent

Incolore

7.5 (20 °C)

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

#### Réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

**10.4. Conditions à éviter**

Variations extrêmes de température et lumière du jour directe. Sur une période de temps, l'azide de sodium peut réagir avec le cuivre, le plomb, le laiton ou la soudure dans les systèmes de plomberie pour former une accumulation des composés hautement explosifs de l'azide de plomb et de l'azide de cuivre.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides forts, Bases fortes, Oxydants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques

**SECTION 11 : Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Informations sur le produit**

Reportez-vous au composant SDS du kit pour obtenir des informations toxicologiques complètes. Ce matériel ne doit être traité que par la supervision étroite de ceux qui sont correctement qualifiés dans la manipulation et l'utilisation de produits chimiques potentiellement dangereux. Il faut garder à l'esprit que les propriétés toxicologiques et physiologiques de ce composé ne sont pas bien définies.

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Octylphenol ethoxylates	1700 mg/kg (Rat)	-	-
Azoture de sodium	= 27 mg/kg (Rat)	= 20 mg/kg ( Rabbit ) = 50 mg/kg ( Rat )	-

**Informations sur les voies d'exposition probables**

**Inhalation** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Contact oculaire**

**Contact avec la peau** Éviter le contact avec la peau. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

**Ingestion** En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Symptômes** Aucune information disponible.

**Corrosion et Irritation des Peaux et des Yeux**

**Kit Component** 7006: Buffer A (4X)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves

**Sensibilisation** Aucune information disponible

## 14282 SimpleChIP® Enzymatic Cell Lysis Buffers A & B

**Effets mutagènes** Aucune information disponible.

**Effets cancérogènes** Aucune information disponible

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)** Aucune information disponible

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Informations sur le produit

**Kit Component**  
Écotoxicité

**7006: Buffer A (4X)**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Informations sur les composants

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Octylphenol ethoxylates	EC50 0.21 mg/L (Selenastrum) 96 h	LC50 7.2 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h	LC50 8.6 mg/L (Daphnia magna) 48 h
Azoture de sodium	EC50 0.35 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) 96 h	LC50 0.8 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50 0.7 mg/L (Lepomis macrochirus) 96 h LC50 5.46 mg/L (Pimephales promelas) 96 h	LC100 1 mg/L (Orconectes rusticus) 96 h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Kit Component**  
Persistance et dégradabilité

**7006: Buffer A (4X)**

Les résultats montrent que le 4-tert-OPnEO à longue et à petite chaîne ne sont pas facilement biodégradables en utilisant des méthodes d'essai standard.

**Kit Component**  
Persistance et dégradabilité

**7007: Buffer B (4X)**

Le produit est biodégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Kit Component**  
Bioaccumulation

**7007: Buffer B (4X)**

Bioaccumulation peu probable

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Contient un perturbateur endocrinien connu ou supposé

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées	Japon - Informations relatives aux perturbateurs endocriniens
Octylphenol ethoxylates	Endocrine disrupting properties, Article 57f - environment	-	-

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales.

**Emballages contaminés** Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**SECTION 14 : Informations relatives au transport**

Ce matériel est soumis à la réglementation en tant que matière dangereuse pour l'expédition:

**IMDG/IMO**

- 14.1 Numéro ONU UN3316
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies Chemical Kit
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
- 14.4 Groupe d'emballage III
- 14.5 Dangers pour l'environnement Aucun(e)
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Non réglementé

**ADR/RID**

- 14.1 Numéro ONU UN3316
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies Chemical Kit
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
- 14.4 Groupe d'emballage III
- 14.5 Dangers pour l'environnement Aucun(e)
- 14.6 Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

**IATA**

- 14.1 Numéro ONU UN3316
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies Chemical Kit unies
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
- 14.4 Groupe d'emballage III
- 14.5 Dangers pour l'environnement Aucun(e)
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**SECTION 15 : Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques (REACH)**

Nom chimique	Liste des substances de très haute préoccupation pour l'information d'autorisation	REACH, Annexe XVII
Octylphenol ethoxylates (0 - 10%)	Listed As: 4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenol, ethoxylated [covering well-defined substances and UVCB substances, polymers and homologues]	

**SEVESO -Information Directive**

Nom chimique	96/82/EC - Qualifying Quantities
Octylphenol ethoxylates	100 tonne (Lower-tier) 200 tonne (Upper-tier)

**Inventaires Internationaux**

- TSCA Est conforme
- DSL/NDSL -
- EINECS/ELINCS -
- ENCS -
- IECSC Est conforme
- KECL -
- PICCS Est conforme
- AICS (Australie) Est conforme

**International inventories legend**

- TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
- DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
- EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
- ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
- IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
- KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
- PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
- AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

## SECTION 16 : Autres informations

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H300 - Mortel en cas d'ingestion  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H331 - Toxique par inhalation  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

**Procédure de classification** Jugement expert et détermination de la force probante des données.

**Date d'émission :** 20-août-2017

**Date de révision :** 10-oct.-2024

### Avis de non-responsabilité

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**